

Entretien exclusif > Hervé MORIN, ministre de la Défense

« La clarification de la relation de la France vis-à-vis de l'OTAN permet de lever certaines ambiguïtés préjudiciables à la mise en place d'une véritable défense européenne »

A quelques jours du sommet de l'OTAN qui se tiendra à Strasbourg (France) et à Kehl (Allemagne) les 3 et 4 avril prochains, l'Institut Thomas More publie une interview exclusive du ministre de la Défense, Hervé MORIN. Alors que la décision du président de la République de réintégrer l'ensemble des structures de l'OTAN fait débat dans le pays, le ministre revient en détails sur les enjeux et les défis de l'Europe de la défense dans ce nouveau contexte, sur les attentes de la France à l'occasion de ce sommet décisif, sur le contexte géopolitique élargi qui justifie ce choix, mais aussi sur les réformes engagées à la suite du Livre blanc de 2008 et sur l'avenir, dans un contexte de crise économique, de l'industrie de défense française.



Entretien réalisé par Jean-Thomas LESUEUR, délégué général, et Jean-Sylvestre MONGRENIER et Antonin TISSERON, chercheurs associés à l'Institut Thomas More, le 23 mars 2009.

Monsieur le ministre, la récente présidence française de l'Union européenne avait fait des questions de défense l'une de ses priorités. Face à la grande disparité des positions et des attentes des partenaires européens en matière de défense, plutôt que d'afficher de grandes ambitions, vous aviez choisi la technique des « petits pas » pour avancer sur un certain nombre de dossiers précis. Pourriez-vous nous en donner quelques exemples et expliquer en quoi, en termes de résultats et de méthode, jugez-vous que cette présidence a été un succès ?

L'Europe de la défense est devenue, en moins de dix ans, une réalité politique et opérationnelle incontestable, illustrée par plus d'une vingtaine d'opérations civiles et militaires sur trois continents. Mais, bien qu'exceptionnels, ces progrès demeurent insuffisants pour faire face aux menaces toujours plus complexes et mouvantes auxquelles l'Europe et le Monde sont aujourd'hui confrontés. Afin de s'adapter à ces nouveaux défis et de répondre à l'attente croissante des citoyens européens qui, à plus de 80%, entendent que l'Europe fasse plus et mieux pour leur sécurité, la France a souhaité faire du renforcement de l'Europe de la défense l'un des axes prioritaires de sa Présidence.

Ambitieux, cet objectif a été pleinement atteint. Sous l'impulsion de la Présidence française, les Européens ont actualisé leur vision commune des menaces et des moyens d'y faire face. Ils ont réévalué leur niveau d'ambition et décidé que l'Union européenne devait désormais être en mesure, sans préjudice des objectifs capacitaires civils et militaires existants, de planifier et de conduire simultanément plusieurs opérations de plus ou moins grande intensité et combinant l'ensemble des outils civils et militaires nécessaires, y compris en réaction rapide. Afin d'améliorer la capacité de l'Union à réagir efficacement dès l'émergence d'une crise, la création d'une capacité civilo-militaire unique de planification stratégique a, en outre, été décidée. Enfin, pour la première fois dans le laps de temps contraint d'une présidence, les Etats membres se sont mis d'accord sur une dizaine de projets capacitaires structurants qui permettront, à terme, d'améliorer la projection et la

protection des forces en opération, de renforcer leur interopérabilité (Erasmus militaire) et de développer les capacités européennes en matière de renseignement spatial. L'Union européenne a, par ailleurs, démontré sa réactivité face à l'émergence de nouvelles menaces. Médiateur du conflit russo-géorgien dès les premiers jours de la crise, l'Union a ainsi décidé, dès le 15 septembre, de déployer une mission civile d'observation en Géorgie. Elle a également planifié, en moins de trois mois, sa première opération navale et lutte désormais activement contre la piraterie au large de la Somalie.

Ces succès intervenus dans le cadre de la Présidence française s'expliquent en grande partie par la dynamique que nous avons su insuffler et la méthode, pragmatique, que nous avons développée. Loin de s'apparenter à une politique des « petits pas », notre action s'est inscrite dans une démarche politique globale au service d'une ambition renouvelée pour l'Europe de la défense. Cette démarche reposait sur une séquence simple : définir une vision stratégique commune (mise à jour de la *Stratégie européenne de sécurité* de 2003), en tirer les conséquences opérationnelles (nouveau niveau d'ambition) et développer les moyens y afférents (lancement de projets capacitaires structurants). Ces lignes directrices étant clairement fixées, nous avons su faire de chaque rendez-vous une étape décisive dans la progression de nos objectifs. A titre d'exemple, la réunion informelle des ministres de la défense, que j'ai organisée à Deauville les 1^{er} et 2 octobre, a permis de préfigurer les engagements pris par les ministres de la défense lors du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du 10 novembre et endossés par les Chefs d'Etats et de Gouvernement lors du Conseil européen des 11 et 12 décembre.

C'est sans doute dans le domaine capacitaire que la méthode adoptée a été la plus innovante. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, un constat s'impose : les capacités de défense ne peuvent plus être développées sur une base exclusivement nationale. Préfigurant les mécanismes plus flexibles de coopération en matière de défense, introduits par le Traité de Lisbonne (coopération structurée permanente et coopérations renforcées), notre démarche, pragmatique, a alors consisté à fédérer, avec le soutien de l'Agence européenne de défense, le plus d'Etats possibles autour des projets capacitaires les plus structurants, tout en laissant à nos autres partenaires la liberté de nous rejoindre ultérieurement. A titre d'exemple, l'Italie vient de rallier le programme MUSIS destiné à préparer la nouvelle génération de satellites militaires. D'autres Etats membres devraient également rejoindre prochainement le projet de création d'une flotte aérienne européenne de transport stratégique (EATF) qui réuni d'ores-et-déjà douze Etats-membres.

Ainsi, au vu de ces résultats, je suis heureux de pouvoir dire qu'après l'ère fondatrice ouverte par le sommet franco-britannique de Saint-Malo et le Conseil européen de Cologne, il y a dix ans, l'Europe de la défense est aujourd'hui entrée, sous l'impulsion de la Présidence française, dans une nouvelle ère : celle de la consolidation, pour ne pas dire de la maturité et de la responsabilité.

Certains analystes ont avancé le refus des Britanniques de valider la création d'une cellule de commandement et de planification de l'UE et le fait que l'annonce faite par la France de son « réengagement » dans l'OTAN lui aurait par avance lié les mains dans ses négociations avec les Américains au sujet de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense), pour considérer que la présidence française a été plutôt un échec. Que leur répondez-vous ?

La question que vous posez est à la fois délicate et complexe. Elle porte sur deux aspects importants qui, s'ils restent liés, ne sont pas de la même portée. Permettez-moi donc de les remettre en perspective afin d'éviter toute confusion.

Ce que vous qualifiez de réengagement de la France au sein de l'OTAN doit être avant tout perçu comme une rénovation et une clarification de la relation de la France vis-à-vis de l'Alliance. Il s'agit de lever certaines ambiguïtés préjudiciables à la mise en place d'une véritable défense européenne, équilibrée et efficace. Aussi, la ligne que nous avons adoptée pendant la Présidence consistait à conditionner la pleine participation de la France à la structure intégrée et à la transformation de l'OTAN à la réalisation de progrès substantiels de l'Europe de la défense et à une reconnaissance appuyée de la PESD, notamment outre-atlantique. Fortes de leurs différences et loin d'être concurrentielles, l'Union européenne et l'OTAN participent pleinement et chacune à sa façon à notre sécurité commune.

Nous appuyant sur cette logique pragmatique, nous avons engrangé, pendant la Présidence, des avancées notables. Nous avons renforcé la PESD tant en termes de production capacitaire que d'efficacité opérationnelle. Le rôle de l'Union européenne dans la crise géorgienne ou encore le lancement de l'opération navale de lutte contre la piraterie au large de la Somalie a, par ailleurs, continué d'accroître sa légitimité. Dans le même temps, nous avons amélioré, par des propositions concrètes, la relation opérationnelle entre l'UE et l'OTAN sans obérer les spécificités et les ambitions de l'une et l'autre organisation. Je le rappelle, l'UE et

l'Alliance atlantique sont complémentaires, elles ne sauraient donc ni se substituer ni se subordonner l'une à l'autre.

Les progrès que nous avons enregistrés en matière de PESD pendant la Présidence ont consisté à faire porter l'effort de défense des Etats membres sur un certain nombre de lacunes stratégiques qui entravent clairement notre efficacité opérationnelle. Dans la grande majorité des cas, ces avancées profitent à l'UE et à l'OTAN et contribuent à un meilleur équilibre transatlantique, puisque ce sont les mêmes capacités nationales qui sont mobilisables. C'est notamment le cas du transport stratégique aérien et du transport tactique hélicoptère qui sont un besoin avéré sur les différents théâtres où nous sommes engagés, que se soit dans le cadre de l'UE, au Tchad par exemple, ou de l'OTAN, comme en Afghanistan.

Pour ce qui concerne la question du renforcement des structures de planification et de conduite des opérations de l'UE que vous soulevez, il s'agit de capacités proprement européennes qui font manifestement défaut à l'UE, notamment par rapport à l'OTAN. L'UE doit être en mesure de planifier et de conduire des opérations dans des délais très courts et de façon autonome lorsqu'une intervention de l'Union est préférable tant pour des raisons politiques que de plus-value opérationnelle, civilo-militaire notamment. Il n'est plus acceptable que les Etats membres de l'UE mettent entre quatre et six mois pour planifier une opération militaire, et ce, en particulier, lorsque la situation d'urgence est avérée et alors que la réponse rapide est présentée comme un atout de l'UE. C'est, certes, une question de volonté politique mais aussi un problème structurel. Il existe un déséquilibre patent, d'une part, entre les chaînes de commandement civiles et militaires au sein de l'UE, et d'autre part, entre l'UE et l'OTAN. Ce déséquilibre porte préjudice à tous les acteurs concernés. Or, vous l'avez évoqué, cette question a longtemps constitué un point de divergence avec nos partenaires britanniques. L'approche que nous avons défendue pendant la Présidence pour pallier cette déficience était tout sauf dogmatique. Nous avons ainsi choisi de nous appuyer sur la plus-value civilo-militaire de l'UE et l'approche globale européenne de la gestion de crise pour promouvoir la mise en place d'une structure générale, dont la vocation est d'améliorer la planification des missions de l'Union et de faciliter la synergie et les ajustements entre les chaînes civiles et militaires. Cette approche a été parfaitement admise par nos partenaires, les Britanniques au premier chef, et cette nouvelle direction devrait être sur pied dans les prochaines semaines.

Il est certain que pour faire face à des crises de plus en plus nombreuses et dont la résolution requiert une combinaison toujours plus étroite entre les composantes civiles et militaires, la mesure que nous avons adoptée est de nature à favoriser à terme les moyens de mieux combiner ces deux dimensions, non plus seulement au niveau de la planification, mais également dans la conduite de leurs opérations.

Sur la base du travail réalisé pendant 6 mois, quelles avancées espérez-vous dans les prochains mois pour l'Europe de la Défense ?

Je l'ai dit, nous sommes entrés à l'issue de la Présidence française dans un nouveau cycle de développement de l'Europe de la Défense. Le premier enjeu aujourd'hui est de maintenir cet élan et de passer au concret : les engagements pris par les 27 Etats membres pendant la Présidence doivent désormais se traduire dans les faits. Sur ce point, je souhaite d'ores et déjà saluer les avancées réalisées par la Présidence tchèque sur plusieurs dossiers-phare : je l'ai dit, la création de la nouvelle structure civilo-militaire de planification au niveau stratégique avance et devrait être effective rapidement. Amorcée sous Présidence française, l'adoption des directives du « paquet défense » visant à dynamiser et libéraliser le marché européen des produits de défense, est également aujourd'hui finalisée. Emblématique de l'ambition des Européens d'aller plus loin, ensemble, dans la consolidation de l'Europe de la Défense, la mise en place de l'Erasmus militaire visant à créer une culture commune de la PESD chez nos jeunes officiers, progresse également rapidement et nous espérons voir adopter le module commun de formation avant la fin de la Présidence en exercice. Enfin, la médiation active des Tchèques, en lien étroit avec le Conseil de l'Union européenne et la Commission, a permis, dès janvier, d'apaiser le conflit gazier russo-ukrainien et démontre la capacité de l'Union à assumer pleinement son rôle dans la lutte contre les nouvelles menaces identifiées pour les Européens dans leur vision stratégique commune adoptée en décembre 2008.

Au-delà de ces nouvelles avancées, quatre chantiers prioritaires me semblent devoir être privilégiés.

D'abord, il nous faut aller encore plus loin dans la dynamisation du processus capacitaire européen. Comme je le disais, la dynamique capacitaire engagée pendant notre Présidence repose sur la coopération multinationale entre Etats membres, embryon de coopération à géométrie variable dans la défense européenne. Alors que la crise financière a suscité un peu partout en Europe des réflexes protectionnistes, nous devons nous prémunir de cet écueil. Au contraire, face à des contraintes budgétaires accrues, la relance du processus capacitaire ne pourra s'inscrire dans la durée que si les Européens parviennent, comme ils l'ont décidé en décembre, à

mettre en commun ou à partager certaines capacités rares, ou coûteuses. Ces nouvelles méthodes doivent s'incarner dans l'élaboration de projets concrets. A l'instar des projets lancés sous notre Présidence, le transport stratégique et tactique, l'espace, la communication figurent parmi les domaines à explorer en priorité. Dans ce contexte, l'accent mis par la Présidence tchèque sur la coopération en matière de mise à niveau des hélicoptères et de formation de leurs équipages ne peut qu'être saluée. Mais, pour que le développement de ce type de projet soit économiquement viable au niveau européen, il faut aller plus loin dans la rationalisation de la base industrielle et technologique de défense (BITD) et mettre en œuvre les engagements pris pendant notre Présidence (allocation de 2% des budgets nationaux de défense à la R&T de défense, création d'un fonds multinational de R&T sur une base volontaire, sécurisation des chaînes d'approvisionnement). La priorité donnée par la Présidence tchèque au soutien des PME de défense constitue un axe majeur dans la réalisation de cet objectif.

Le renforcement des partenariats de sécurité de l'UE est le deuxième axe sur lequel nous devons concentrer nos efforts. Si, comme je le disais, le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN a évolué vers une complémentarité et une coopération améliorée et mieux acceptée, cet objectif doit être poursuivi sans pour autant porter préjudice aux spécificités de chacune de deux organisations. Au niveau politique, la constitution d'un groupe de haut niveau réunissant les Secrétaires généraux et les commandants des opérations des deux organisations, proposée sous Présidence française, doit être concrétisée pour renforcer l'analyse commune des menaces et évaluer, pour chaque crise, les avantages comparatifs de chacune de deux organisations. C'est par ce dialogue politique que la coopération sur le terrain pourra s'améliorer. Nous avons ainsi à cœur de favoriser la concertation pour les situations où les deux organisations sont engagées ensemble (type Kosovo ou Afghanistan).

Au-delà du partenariat avec l'OTAN, notre coopération avec les organisations au côté desquelles nous sommes régulièrement engagés sur les théâtres de crise doit être approfondie. Je pense bien sûr à notre coopération avec les organisations régionales de sécurité, en particulier avec l'OSCE et les organisations africaines engagées dans le maintien de la paix, au premier rang desquelles l'Union africaine. Mais je pense aussi, bien entendu, à l'ONU. A ce titre, la relève de l'UE par l'ONU au Tchad, constitue un laboratoire intéressant pour l'approfondissement de la coopération entre les deux organisations.

Le renforcement de la crédibilité des capacités européennes de planification et de gestion des crises est un autre objectif à atteindre en priorité. J'en ai déjà largement parlé.

Enfin, l'amélioration de l'articulation entre les dimensions extérieure et intérieure de la gestion des crises est aujourd'hui un chantier sur lequel nous ne pouvons plus faire l'impasse. Face à la globalisation des menaces, les frontières s'effacent. Or, aujourd'hui, la gestion des crises à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union repose en très grande partie sur des instruments et des procédures distinctes. Cette situation n'est plus acceptable. Heureusement, l'entrée en vigueur probable du Traité de Lisbonne sous Présidence suédoise au second semestre de 2009 devrait aider à mettre fin, du moins en théorie, à cette dichotomie. Le Traité institutionnalise, en effet, le devoir de solidarité entre Etats membres en cas de catastrophe naturelle ou d'attentat terroriste et reconnaît leur obligation de se porter mutuellement assistance en cas d'agression armée. Mais de la théorie à la mise en œuvre, le chemin à parcourir est immense. La définition des mécanismes et procédures permettant de mieux coordonner les aspects extérieurs et intérieurs de la gestion des crises sera sans aucun doute l'un des défis majeurs de l'Union européenne dans la prochaine décennie.

L'une des questions qui se pose à l'Europe de la défense est celle de son articulation avec l'OTAN, en cours de transformation dans le cadre des accords de « Berlin plus » (2002). Les grands chantiers sont maintenant ceux des synergies et des complémentarités à valoriser entre l'UE et l'OTAN. L'organisation atlantique célébrera ses 60 ans lors d'un Sommet à Strasbourg et Kehl les 3 et 4 avril prochains. Quels sont vos objectifs pour ce sommet ?

Le sommet de Strasbourg-Kehl devrait être consacré aux fondamentaux de l'OTAN, à l'unité des Alliés, à l'accueil de nouveaux membres, et à l'attachement au lien transatlantique, en présence pour la première fois du Président Barak Obama. La crise afghane, priorité du nouveau Président américain, et engagement majeur pour la France, devrait en constituer un enjeu principal. Le sommet devrait, par ailleurs, porter sur la poursuite de l'adaptation de l'OTAN aux défis du XXI^{ème} siècle. Le lancement des travaux pour la définition des nouvelles grandes orientations de l'Alliance s'inscrira dans cette perspective. Une relance de la réforme de l'Alliance (structures, effectifs, fonctionnement), à laquelle je suis attaché pour la rendre plus souple et efficace, sera aussi un des objectifs. Au-delà, sans qu'elle ne constitue un thème à proprement parler du Sommet, la symbolique franco-allemande en constituera la trame de fond.

La question de la complémentarité UE-OTAN que vous mentionnez ne devrait pas être au cœur de l'agenda de Strasbourg-Kehl. Sur ce dossier essentiel, notre objectif, pendant la Présidence, a notamment été, je l'ai dit, de montrer que l'UE, au travers de la PESD, était un acteur incontournable de la sécurité internationale, complémentaire de l'OTAN. Chacune des deux organisations ayant sa valeur ajoutée, chacune des deux organisations étant indispensable à notre sécurité.

Il n'en demeure pas moins que la coopération entre les deux organisations n'est pas optimale, en particulier sur le terrain. En ce sens, nous avons souhaité améliorer le fonctionnement du partenariat entre l'UE et OTAN en tentant de lever les ambiguïtés et les blocages politiques qui contribuent à gripper le mécanisme de coopération mis en place entre les deux organisations. Les accords de Berlin + sont un élément important de ce partenariat. Les dysfonctionnements observés sont parfois injustifiables, en particulier lorsque nos hommes sont déployés, côte-à-côte sur un même théâtre. Mais cela ne signifie pas que le mécanisme n'est plus valide, ni qu'il doive être nécessairement reconsidéré. Les accords de Berlin + et les arrangements qui le complètent sont un instrument précieux.

Tout le monde parle du « retour de la France dans l'OTAN ». C'est oublier que la France n'en est pas absente : elle est déjà l'un de ses plus gros contributeurs... Néanmoins, qu'attend la France d'un renforcement de sa présence dans l'OTAN ? Concrètement, combien de personnels seraient concernés ? A quels postes de commandement et dans quels états-majors de l'OTAN ? Quels gains en termes d'influence, pourrait-elle assurer à la France ?

En effet, je le répète, l'expression « retour » est inappropriée, c'est de « rénovation » de notre relation avec l'OTAN dont il est question. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, du fait de la qualité de son outil de défense, comme du niveau de son engagement dans les opérations de l'Alliance (4 500 hommes, ce qui nous classe au 4ème rang des contributeurs) et de sa participation au budget (4ème rang), la France est un Allié de premier rang dont les avis sont écoutés et respectés.

Cependant, notre dispositif actuel au sein de la structure militaire ne reflète pas l'importance de notre position dans l'Alliance. Il ne nous permet pas non plus de disposer de la même présence et du même niveau d'influence que ceux dont disposent nos principaux alliés. Une représentation plus importante dans la structure de commandement nous permettra de disposer de davantage de capteurs et de relais afin d'être mieux informés pour pouvoir anticiper et peser davantage en amont sur les grandes décisions en préparation à l'OTAN.

S'agissant des postes les plus en vue, le Président de la République a clairement exprimé son souhait de voir attribuer à la France des responsabilités en cohérence avec l'importance de sa contribution aux opérations, au budget et à la transformation de l'OTAN.

L'OTAN qui a lancé, depuis plusieurs mois, une grande évaluation des effectifs de sa structure militaire vient de valider les 13 000 postes redéfinis pour celle-ci. Elle va maintenant procéder à leur répartition entre les nations, avec en particulier l'attribution des postes à responsabilité (poste d'officiers généraux et certains postes d'officiers supérieurs). Bien entendu, si la France reprend toute sa place au sein de la structure militaire, elle pourra légitimement postuler à ces différents postes.

L'un des grands débats de ces dernières années a été celui du passage vers une « OTAN globale ». Où en est le débat interallié sur cette question ? L'engagement en Afghanistan ne manifeste-t-il pas que le débat soit en quelque sorte en retard sur la pratique ? Quelles perspectives pour l'engagement militaire en Afghanistan, au regard des demandes américaines à leurs alliés européens ?

L'idée d'une « OTAN globale » est celle d'une Alliance devant constamment s'étendre géographiquement et fonctionnellement. Certains craignaient en particulier que l'intervention en Afghanistan, la première en dehors de la zone euro atlantique, ouvre la voie à une Alliance à vocation mondiale, élargie à des démocraties non européennes, et susceptible d'intervenir partout dans le monde. Mais ce débat est derrière nous. La position du secrétaire général de l'OTAN lui-même est claire et je la partage avec la plupart de nos Alliés : si le rôle de l'OTAN est de défendre ses membres contre toute forme de menace, y compris planétaire, cela n'implique certainement pas qu'elle devienne un « gendarme du monde ».

Dans un monde global où la sécurité des Alliés ne s'arrête pas à leurs frontières, la participation de l'OTAN à des opérations de réponse aux crises en est un volet indispensable. L'intervention en Afghanistan s'inscrit dans

cette logique. Cela ne veut pas dire que l'OTAN peut et doit tout faire, au contraire. D'ailleurs, en aurait-elle les moyens ? N'oublions pas que les ressources de l'OTAN sont celles des Alliés, limitées par nature.

La complexité et l'ampleur des défis en Afghanistan, ont prouvé, si besoin était, que l'Alliance ne pouvait pas être présente dans tous les domaines et qu'elle n'avait pas vocation à se substituer aux autres acteurs internationaux comme l'ONU ou l'UE (mission EUPOL de soutien à la police afghane) ou nationaux, comme le gouvernement afghan. Son action militaire, qui est essentielle et centrale, s'inscrit donc en complément de celles, d'autres types, menées dans différents cadres.

Le théâtre afghan reste une priorité de l'Alliance. A cette fin, l'OTAN renforce constamment l'efficacité de son action et ses moyens. Depuis le sommet de Bucarest d'avril 2008, l'Alliance dispose ainsi d'un plan politico-stratégique d'ensemble qui lui fixe des caps militaires et politiques précis à atteindre. Elle a aussi mieux intégré la lutte contre les installations des réseaux de trafiquants de drogue dans ses actions, mesure qui commence à produire ses premiers effets.

En termes de moyens, les Etats-Unis, qui ont annoncé l'envoi de renforts significatifs, ont demandé aux participants à la FIAS un effort supplémentaire, notamment en vue de renforcer la sécurité des élections présidentielles. Lors de la réunion des ministres de la défense de Cracovie les 19 et 20 février, vingt pays, dont quinze Alliés, ont ainsi annoncé ou confirmé l'augmentation de leur contribution civile ou militaire que ce soit en soldats, en équipes de formation, en financements, ou en matériels. Ce point sera à nouveau abordé lors du sommet de Strasbourg Kehl.

L'un des enjeux forts de la question de l'avenir de l'OTAN et du rôle que doit y jouer l'Europe est la relation avec la Russie. Le dossier géorgien a montré qu'elle était devenue un « partenaire malaisé ». Quelle est la position de la France quant aux relations entre l'OTAN et la Russie ? Concernant l'adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie, la France est-elle déterminée à s'engager dans les plans d'action annuels censés se substituer aux MAPs (Plan d'action pour l'adhésion) ?

La Russie est pour l'OTAN un voisin et un partenaire incontournable. Il est donc nécessaire de maintenir le dialogue politique. La France soutient la politique de réengagement conditionnel de l'OTAN décidée lors de la réunion ministérielle des Affaires étrangères de décembre dernier. Il conviendra ainsi de poursuivre la coopération avec la Russie, dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, suivant l'approche « mesurée et échelonnée » qui a été retenue lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de décembre 2008.

La résolution de la crise afghane et la lutte contre l'extrémisme islamique constituent des enjeux stratégiques communs majeurs pour l'avenir de cette collaboration. Une pleine reprise de notre coopération ne sera cependant envisageable qu'une fois que la confiance, entamée par la guerre en Géorgie d'août dernier, sera rétablie. Si nous reconnaissons les efforts consentis par Moscou depuis les accords de paix, nous considérons le retrait des troupes russes derrière leurs positions antérieures au conflit, ainsi que le plein accès des observateurs internationaux à l'ensemble du territoire géorgien, comme des étapes essentielles à la reprise normalisée des relations OTAN-Russie.

On sait que la réforme des armées française, initiée par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* présenté à l'été 2008, prévoit une baisse des effectifs contre une hausse de la qualité d'intervention et des équipements. Comment concilier cette réduction des formats avec le maintien d'une stratégie ambitieuse de la présence française dans le monde ?

Les capacités d'intervention françaises doivent entrer dans une logique de concentration sur des axes géographiques prioritaires. L'axe stratégique majeur décrit dans le *Livre Blanc* épouse les contours des risques les plus lourds de l'Atlantique jusqu'à la mer d'Oman et l'océan Indien, à partir duquel des extensions de présence vers l'Asie sont possibles. Il est également nécessaire de développer nos capacités de lutte contre les trafics qui menacent la sécurité intérieure, ce qui implique une présence suffisante en particulier à l'ouest du continent africain. Le choix de ces axes prioritaires implique une rationalisation des moyens militaires stationnés hors de métropole, notamment en Afrique : à court terme, jusqu'en 2010-2012, nos trois bases sur le continent et celle de La Réunion ont pour mission principale de soutenir la montée en puissance de la force africaine en attente (FAA) ; au delà, notre dispositif devra comprendre une présence sur la façade atlantique du continent africain, une sur la façade orientale (Djibouti) et une dans l'Océan Indien (La Réunion), avec des pôles à dominante logistique, de coopération et d'instruction, tout en préservant une capacité de prévention dans la zone sahélienne.

La conversion progressive de notre système de sécurité prépositionné sera entreprise en partenariat étroit avec les pays africains qui le souhaitent, car la France attache une importance particulière à la transparence de sa relation avec l'Afrique. C'est par ailleurs une des lignes directrices majeure du processus de rénovation des accords de défense que nous avons engagé avec nos partenaires africains. L'objectif est de contribuer à la pleine opérationnalité des moyens de sécurité collective et régionale des Africains, de faciliter la lutte contre les formes d'insécurité (trafics d'origine criminelle et action des groupes terroristes) et de promouvoir le rôle de l'Union européenne en matière de paix et de sécurité. Ces changements ne traduisent nullement un désengagement de la France en Afrique. C'est tout le contraire. La France va s'engager davantage aux côtés de l'Union Africaine, en visant aussi à faire de l'Europe un partenaire majeur de ce continent en matière de paix et de sécurité. Notre objectif est de favoriser la construction du système de sécurité collective dont l'Afrique a besoin, car la sécurité de l'Afrique c'est d'abord et naturellement l'affaire des Africains.

Dans quelle mesure la décision de réduire le nombre d'hommes engagés dans des opérations extérieures en Afrique, comme vous l'avez annoncé en janvier, initie-t-elle une évolution de cette stratégie ?

La réduction du nombre d'hommes sur certains théâtres extérieurs traduit l'évolution de cette stratégie. La réduction des forces en opérations sur le continent africain obéit à la situation politique qui prévaut dans les pays concernés et aux engagements internationaux sur ces crises.

Ainsi, en Côte d'Ivoire, estimons-nous que les conditions politiques et sécuritaires du pays qui prévalent aujourd'hui ne nécessitent plus de maintenir un volume conséquent de forces, tant au sein de l'ONUCI que partie prenantes à Licorne. La volonté de réduire les forces est d'ailleurs perçue dans ce pays comme un encouragement aux Ivoiriens à poursuivre la préparation d'un processus électoral.

Au Tchad, le mandat de l'EUFOR est arrivé à son terme le 15 mars pour un transfert à la mission des Nations unies (MINURCAT) ; c'est dans ce cadre que nous opérons une réduction importante de nos forces car nous avons contribué pour une large part à la constitution de l'EUFOR. Nous maintiendrons une participation à la MINURCAT mais avec un volume de forces moindre, puisqu'il s'agit là aussi de tenir compte de la contribution volontaire d'autres pays à cette mission et de prendre acte également des avancées dans la résolution de la crise au Soudan et plus particulièrement au Darfour (processus de Doha) et de l'impact positif de cette situation à l'Est du Tchad.

Cette réduction de nos forces sur les théâtres africains n'est que le reflet de progrès politiques et diplomatiques sur les zones considérées. Ceci nous permettra de mieux réagir sur d'autres théâtres, en particulier ceux de l'arc de crise décrit dans le livre blanc. Cette réduction de forces sur les zones de crises africaines n'entraîne toutefois pas d'économies de manière homothétique, car nous maintenons des matériels lourds comme les hélicoptères. Mais elle redonne à la France une liberté d'action politique pour pouvoir agir ailleurs, s'il le fallait.

La France est encore l'un des rares pays au monde à posséder une industrie de défense nationale. Dans les années 1990, celle-ci a souffert de la diminution du budget de la défense. Aujourd'hui certaines entreprises sont frappées par la crise économique. Le Livre blanc prévoit des dispositifs pour conserver ce tissu industriel. Où en est-on aujourd'hui ?

La France dispose aujourd'hui d'un outil industriel de défense complet et compétitif dont nous entendons préserver l'efficacité, au service de notre pays et de ses partenaires. Il s'appuie sur des pôles d'excellence industriels aux tous premiers rangs mondiaux et met en œuvre des compétences variées, des grands groupes industriels jusqu'aux nombreuses PME.

Le *Livre blanc*, qui a fixé les orientations de notre défense pour les quinze années à venir, et la Loi de programmation militaire, qui sera adoptée prochainement définissent les axes d'effort qui seront déclinés dans nos programmes d'équipement. Notre industrie bénéficiera pleinement des avancées technologiques qui seront mises en œuvre pour la réalisation de ces programmes, qui font appel aux concepts les plus modernes pour la défense et la sécurité. Outre le domaine de la dissuasion, les fonctions de connaissance et anticipation, de prévention, de protection et d'intervention dont le *Livre blanc* a défini le cadre vont en effet permettre un développement significatif de notre offre d'équipements de défense.

Par ailleurs, dès mon arrivée, j'ai lancé un programme ambitieux de relance de nos exportations qui porte aujourd'hui ses fruits. C'est ainsi qu'en 2008, nous avons dépassé les 6 milliards d'euros d'exportation d'équipements de défense.

Enfin, nous nous attachons à ce que l'évolution récente de la conjoncture économique mondiale n'affecte pas notre potentiel industriel de défense. Tout au contraire, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, nos programmes d'équipement de défense vont bénéficier d'une accélération. C'est ainsi que nous avons décidé d'engager 1,4 milliards d'euros supplémentaires pour ces programmes sur la période 2009 – 2010. Un effort particulier sera fait pour la recherche de défense, pour laquelle notre pays est au premier rang en Europe. Nous entendons ainsi préserver et renforcer ce secteur d'excellence qu'est notre industrie de défense.

Alors que la présidence française de l'Union européenne est terminée, comment la France compte-t-elle faire avancer l'Europe de l'armement ?

La présidence française a été un moment charnière pour l'Europe de l'armement. En effet, d'une part, la France en a fait une priorité, ce qui a conduit à la mise en place des bases d'une Politique européenne des capacités et de l'armement et à des engagements concrets au niveau du Conseil européen de décembre 2008. D'autre part, le « cycle de démarrage » de l'Agence européenne de défense, créée en 2004, peut être considéré comme achevé avec l'adoption des stratégies capacitaires, industrielles, de coopération et de R&T.

Dans la période qui s'ouvre, le travail des experts pour faire avancer les projets sera primordial, par exemple pour la préparation de programmes d'armement sur le déminage maritime ou les systèmes de drones futurs. Nous attendons une réelle plus-value de l'Agence européenne de défense et souhaitons qu'elle oriente tous ses efforts vers la livraison à terme de capacités militaires aux forces, au meilleur coût. Cette démarche retient toute mon attention et je ferai tout mon possible pour entretenir la dynamique politique indispensable, notamment pour promouvoir le développement de l'industrie de défense dont l'Union européenne a besoin pour réaliser ces ambitions.

Entretien réalisé le 23 mars 2009
